

Arrêté ministériel n°1257 : Création de valeurs

Ministerial Decree n°1257: value creation

Latifa Bouras *

Université Alger -1, faculté de droit, Algérie

latifabr48@gmail.com

<i>Date de Réception :</i> 06 /02/2023	<i>Date</i> <i>d'acceptation :06/04/</i> 2023	<i>Date de Publication</i> :03/06/2023
---	---	---

Abstract: Marketisation of universities, valorization of public research, entrepreneurship, etc. - terms which mean that the university must intervene positively and without delay in the immediate and direct creation of value. The ministerial decree n°1275 of 27 September 2022 on the mechanism - one diploma / one startup, aims to help and accompany graduates of higher education institutions who have transformed their innovative projects into startups. This study will look at the impact of this decree in the university ecosystem and the new approach of the university degree, where the student will become a job creator and the university a wealth producer in the knowledge economy, and thus contribute to the socio-economic development of the country.

Keywords : start-up- university- knowledge economy-incubator - innovative projects.

JEL Classification Codes : C6, P11

Résumé : Marchéisation des universités, valorisation de la recherche publique, entrepreneurialité, etc. termes qui signifient que l'université doit intervenir positivement et sans tarder dans la création immédiate et directe de valeur. L'arrêté ministériel n°1275 du 27 septembre 2022 portant sur le mécanisme -un diplôme /une startup, vise à aider et accompagner les diplômés des établissements d'enseignement supérieur ayant transformé leurs projets

* **Auteur Correspondant**

innovants en startups. Cette étude se penchera essentiellement sur l'impact de ce décret dans l'écosystème universitaire et la nouvelle approche du diplôme universitaire, où l'étudiant deviendra un créateur d'emploi et l'université productrice de richesse dans l'économie du savoir, et contribuer ainsi au développement socioéconomique du pays.

Mots clés : start-up- université-économie du savoir-incubateur – projets innovants

Code de classification Jel: C6, P11

1- Introduction

L'avenir n'est jamais écrit d'avance, il reste toujours à construire (ou à détruire). Tout dépend des hommes ; il n'y a pas de territoires condamnés, il n'y a que des territoires sans projets et sans hommes de qualité pour les porter. Les auteurs rapportent quelques bonnes nouvelles, mais aussi d'autres qui le seront moins si rien ne change dans les comportements et dans les organisations Godet, Mousli, 2010).

Tout progrès de la société ne peut naître que de la connaissance, ce qui nous renvoie à l'université. Aujourd'hui, l'université doit être créatrice de richesse via les start-ups, soit l'objet de l'arrêté ministériel n°12-75 signé le 27 septembre 2022. Dans ce sillage, l'université est appelée à accomplir trois missions, à savoir l'enseignement, la recherche scientifique et la création de richesse. Ce qui requiert de garantir un enseignement de qualité, à même de permettre aux diplômés de s'insérer, rapidement, dans la vie professionnelle. Pour ce faire, la création d'entreprises est le mécanisme le plus efficace afin de pouvoir absorber les vagues des diplômés que l'université forme chaque année.

L'arrêté ministériel n°1275 du 27 septembre 2022 portant sur le mécanisme -un diplôme/une startup- vise à aider et accompagner les diplômés des établissements d'enseignement supérieur ayant transformé leurs projets innovants en startups, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du secteur qui tend à contribuer à la création de la richesse et au renforcement de leur employabilité et de leur intégration en milieu socioéconomique pour booster le développement et promouvoir l'économie nationale.

La « technicisation de la science » et la « scientification de la technique » (Harbermas, 1973). Aujourd'hui le travail scientifique est l'activité des universitaires et des chercheurs des grandes institutions de recherche publique. L'espace sur lequel ce travail se réalise ne cesse de s'élargir et

la coopération tend peu à peu à dépasser les cloisonnements entre travail scientifique et technique. C'est à cette période qu'émerge le sens moderne de la valorisation de la recherche.

L'objectif à atteindre est de faire passer l'étudiant d'un simple demandeur d'emploi à un entrepreneur créateur de richesse et de postes d'emploi. En vertu de cet arrêté, les étudiants en fin de cycle qui préparent leur master, ingéniorat ou thèse de doctorat dans le cadre du mécanisme "un diplôme /une start-up" peuvent bénéficier du label "projet innovant" et "start-up" et contribuer ainsi au développement socioéconomique du pays.

La capacité des étudiants à innover des produits et des solutions compétitives le rôle attendu de l'université comme "institution citoyenne" est dans la recherche de solutions idoines aux problèmes posés dans la société et dans l'aide à la prise de décisions et des mesures adéquates ainsi que la création d'une valeur ajoutée à l'économie nationale.

Le diplômé doit être innovant et créatif quel que soit le domaine de spécialité. La culture de l'analyse, comme caractéristique, est importante, comme la capacité de communiquer en maîtrisant l'outil informatique et les langues étrangères (Mehdi, 2023). Ces objectifs ne peuvent être atteints qu'avec l'implication de tous les acteurs de l'université. Il est question de permettre aux futurs diplômés de la session juin 2023 de créer leurs propres entreprises. Ainsi, l'enseignement universitaire devient utile et pourra motiver les diplômés à rester ici et à faire de l'université le moteur de l'économie nationale. Et en l'occurrence, exporter des produits innovants et alimenter, de la sorte, la balance commerciale.

Comment l'arrêté ministériel n°1257 du 27 septembre 2022 encadre ces perspectives en muant le diplôme universitaire en start-up ? Pour cela l'étude de cet article se penchera à travers une lecture analytique de l'arrêté sur deux axes, le premier axe dévoilera comment la synergie interprofessionnelle rendra l'intelligence collective au service du management de projet (titre I), le deuxième axe examinera les conditions et mécanismes de l'obtention du diplôme start-up (titre II).

2 -L'intelligence collective au service du management de projets

Dans le cadre de la mise en exergue la transformation des connaissances en matière d'innovation en produit commercial l'université devra être porteuse de connaissance et de créativité. Les soutenances de projet de fin d'études prévues en juin 2023, commencent dès aujourd'hui par le choix d'une idée innovante qui peut aboutir à un projet fondé sur les technologies de l'information (Molard D, 2016) et de la communication. « Les technologies de l'information font évoluer les processus d'innovation ». « L'impact des nouvelles technologies sur l'innovation peut s'analyser selon deux axes, celui de leur périmètre d'intervention, selon qu'elles produisent des effets au sein ou à l'intérieur de l'organisation et celui de leurs apports sur le plan cognitif et sur le système social ». La réalisation du triptyque enseignement, recherche et création d'entreprise et par voie de conséquence création d'emploi, de richesse et participation de l'université à la croissance économique.

Processus diplôme-start-up, idée innovante inclura la transformation des connaissances en matière d'innovation (1-1) ce qui nous mettra face à la nouvelle donne à l'écosystème universitaire « l'innovation ». Innover est le premier objectif des entreprises dans une économie qui a besoin de nouvelles valeurs marchandes, de nouvelles activités et de nouvelles niches de profit. À l'heure actuelle, l'innovation est en grande partie dépendante de la capacité à marchéiser (via la multiplication des contrats avec les différentes institutions économiques) le travail scientifique et l'appropriation de ses résultats par les entreprises innovantes (Laperche, Uzunidis, 2011), (1-2).

2.1- Science, technique, innovation : Des rapports synergiques

Il est important d'accompagner l'étudiant dans la réalisation de son projet innovant et quand il obtient un label de projet innovant du ministère de l'Economie de la connaissance et des Startups, l'université lui donne un espace où il peut développer son propre projet afin de le commercialiser. L'acquisition d'un registre du commerce lui permet d'être créateur de micro-entreprise et en parallèle créateur d'emploi. On abordera de surcroît les différentes facettes de synergie (1-1-1), et l'innovation comme concept polysémique (1-1-2).

2-1-1- Les différentes facettes de synergie :

Le rôle de l'université est de faciliter la tâche à l'étudiant et l'accompagner jusqu'à la réalisation de son projet. Parmi les points les

plus importants figure la sensibilisation du professeur encadreur du projet. Il s'agit d'ouvrir l'université sur des espaces socio-économiques afin de dépasser les contraintes que rencontrent les opérateurs économiques. L'objectif est d'atteindre le plus grand nombre possible d'innovateurs et ainsi un nombre important de micro-entreprises ayant obtenu un label afin de les financer et de pousser les jeunes étudiants à contribuer au développement local et national.

Le label « projet innovant » s'adresse aux porteurs de projets n'ayant pas encore créé leur société, il permet au même titre que le label « startup » d'accéder à des avantages (financiers et fiscaux). Le label startup est un document institutionnel qui servira de « passeport » pour accéder à toutes les facilitations que l'état met à disposition des startups.

Les technologies de l'information ont dû évoluer et se combiner avec des moyens traditionnels pour accélérer les processus d'innovation, ou, au moins, accélérer certaines phases du processus, comme la fabrication d'un prototype. L'idée étant de raccourcir le délai de validation de la faisabilité d'une idée ou de la concrétiser à un point suffisamment avancé pour que les utilisateurs potentiels puissent se prononcer sur son adéquation au besoin et sur ses possibilités d'évolution.

2-1-2 - L'innovation concept polysémique :

La gestion de projet et conduite de changement est une nouvelle organisation, incluant un nouveau mode de management qui permettra de produire de nouveaux produits à forte valeur ajoutée du point de vue de leurs utilisateurs. C'est un nouveau « business model » qui repose sur de nouveaux procédés que l'organisation doit parvenir à maîtriser et à mettre en place dans un délai compétitif en s'appuyant sur les compétences d'acteurs externes à l'organisation et en sollicitant la participation des utilisateurs pour la définition des nouveaux besoins ou des nouveaux usages (J. Teece, 2010). Le processus de changement devra inventer de nouveaux business models (D'Aveni, 2007).

Tenter de définir l'innovation s'avère difficile, vu qu'il soit un concept polysémique, c'est-à-dire qui peut prendre plusieurs sens soit : un nouvel objet matériel, une nouvelle pratique, ou une nouvelle idée...etc. Toutefois nombre de théoriciens en science de gestion s'accordent à dire que l'innovation est à la fois un processus et un résultat « L'innovation est un mot d'origine latine « innovare », composé de préfixe « in » qui signifie mouvement vers l'intérieur (processus) et de suffixe « novare »

de la racine « novus » dans le sens de nouveau, de changer. Au 16^{ème} siècle, le mot innovation désigne ce qui est surprenant, inattendu, créer des choses nouvelles et c'est cette définition qui se véhicule jusqu'à ce jour (Communauté métropolitaine de Montréal , projet de loi n°27).

Donc l'innovation signifie nouveauté, faire des choses nouvelles ou faire d'une façon nouvelle ce que l'on a toujours fait. Une définition plus précise ; c'est l'application de ressources de découvertes technologiques, institutionnelles et humaines à des procédés de production débouchant sur de nouvelles pratiques, de nouveaux produits et marchés, de nouvelles institutions à l'efficacité renforcée (Benaoudia, 2018). Le risque d'innover est relativement clair. Est-ce le bon produit ? Est-ce le bon marché ? Est-ce la bonne façon de le produire ? Le produit est-il porté par une bonne image ? Etc. Ce niveau de risque comprend un risque d'échec, mais aussi un risque de réussite, etc. Le processus d'innovation est « L'ensemble d'activités reliées entre elles par des flux d'information significatifs et dont la combinaison permet d'obtenir un output important » (Bellon 2002).

2.2- Innovation : Nouvelle donne à l'écosystème universitaire

En ce début de 21^{-ème} siècle, l'innovation est affichée dans les discours officiels comme une source de croissance et de progrès, le moyen privilégié à la fois d'un développement durable dans les pays dits développés et d'une amélioration du niveau de vie dans les pays en voie de développement. Depuis peu, elle est devenue, aux yeux de tous, l'espoir de sortir d'une crise économique dans laquelle de nombreux pays s'enfoncent (Benaoudia, 2018) « Du fait de son importance indéniable dans la croissance et la compétitivité, l'innovation est devenue une préoccupation majeure et un moyen privilégié pour le développement durable d'un pays. Et la question de l'innovation au niveau des entreprises algériennes n'est pas un choix qui devrait se remettre à demain, mais c'est un enjeu crucial qu'il faudrait développer car l'Algérie est parmi les derniers pays au monde en matière d'innovation (133^{ème} sur 144) pays (DGRSDT, 2016). La nécessité exige de connaître les différentes interprétations de l'innovation (1-2-1) et son impact sur le rôle de l'université qui en devient son vecteur (1-2-2).

2-2-1 Innovation et la labélisation des projets universitaires !

L'innovation est placée aussi aux cœurs des économies qui cherchent des nouvelles opportunités de développement, car c'est la seule source des avantages concurrentiels décisifs dans un environnement hyper compétitif et turbulent. Elle comporte de nombreuses classifications et sa perception par les économistes, les sociologues et les spécialistes en gestion demeure différente. Prenons la classification de Schumpeter qui, dans son ouvrage «The theory of economic development, 1934» (Croituru , Schempeter, 2012), a proposé cinq (05) types d'innovation qui sont: La fabrication d'un nouveau produit; L'introduction d'une méthode de production nouvelle; L'ouverture d'un débouché nouveau; La conquête d'une nouvelle source de matières premières; La création d'une nouvelle organisation ; Cette approche se situe dans le cadre d'une économie caractérisée par une insuffisance de l'offre et centrée sur la production de biens (Alter, 2002).

Il existe plusieurs concepts liés fortement à l'innovation comme, l'invention, la créativité, les connaissances (Arrow, 1962). Schempeter distingue une différence entre innovation et invention, l'innovation est la traduction industrielle et commerciale d'une invention ou d'une découverte, en d'autres termes l'innovation est l'introduction d'une nouveauté commercialisable sur le marché mais aussi le résultat de cette introduction (Fernez-Walch, Romon, 2008).

La créativité est la source de l'innovation. Son objet est aussi de faire remonter les bonnes pratiques, les initiatives performantes identifiées par les membres du groupe, afin de les mutualiser et de faire avancer le débat public en clarifiant les notions de recherche, de découverte, de connaissance, de technologie et de technique, d'invention, de développement, d'innovation, de développement économique territorial. À l'origine les trois-quarts des innovations, on ne trouve pas la science pure, mais les clients, les fournisseurs et les salariés. Le high-tech doit s'appuyer sur des innovations dans les organisations, la gouvernance, la formation, le management. À niveau comparable, c'est la créativité dans les usages des technologies qui démultiplie l'innovation et fait la différence entre les entreprises.

Un monde nouveau se prépare ; il est en marche et ceux qui ne sauront pas s'y préparer, et mieux encore en être les acteurs, ceux qui refuseront les profonds changements en cours, ceux-là régresseront voire disparaîtront. Il va falloir tout changer : nos habitudes, nos comportements, nos organisations, et relocaliser les productions parties

au loin à la recherche des bas coûts de production, que la mondialisation avait fait fuir. La nouvelle donne du développement durable et de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE), sans oublier les conditions de marché, va dans le sens de cette production de proximité et de mouvement de relocalisation des activités près des pôles de consommation et de qualité de vie, là où vivent les gens.

Notre pays est riche d'une longue histoire et d'une grande diversité de talents créatifs qui ont su, pour certains, devenir entrepreneurs et partir à la conquête des marchés mondiaux. Cette diversité est inégalement répartie selon les territoires : certains paraissant plus créatifs que d'autres, pour des raisons qui sont plus liées à l'histoire et aux solidarités qu'elle a fait naître, à l'harmonie des relations sociales et à la qualité de vie au quotidien.

Il ne s'agit pas de copier nos voisins, mais d'essayer de comprendre comment font ceux qui, confrontés aux mêmes contraintes que nous, font mieux en matière d'emploi, de dialogue social, de réformes des retraites ou de compétitivité internationale. Ces performances se retrouvent aussi chez nous. En Algérie, il y a des territoires où le taux de chômage, même en période de crise, varie du simple au triple. Mutualiser les bonnes pratiques qui fleurissent partout dans les territoires et les expérimenter. Il faut cesser d'agir d'en haut et libérer la créativité, les initiatives et les innovations dans les territoires. Les portes du changement s'ouvrent de l'intérieur, disait naguère Jacques Chaize (Levain, Oger, 2012) ; elles s'ouvrent aussi d'en bas.

2-2-2 Prix aux lauréats / start-up : L'université vectrice d'innovation

Dans le cadre université des « bonnes pratiques éducatives » doivent être repérées. S'agissant des « bonnes pratiques », dont la promotion apparaît désormais comme l'une des missions prioritaires des institutions publiques, la directivité de l'action administrative comme le repérage des « meilleures expériences » sont très fortement soulignées, et très fortement articulées à la mise en place de concours ou de prix, dans un rapport comme celui du Conseil d'analyse économique. Ceci permet comme on va le voir de labelliser les projets des participants, puis de récompenser certains d'entre eux. Les projets lauréats sont susceptibles de créer une dynamique. Découvrir une dynamique de travail en réseau capable de révolutionner la vie professionnelle de chacun au quotidien,

qui enrichit les savoir-faire mutuels et qui fournit une aide précieuse pour tous les enseignants novices (Levoine, Oger, 2012).

En effet, la remise des prix aux lauréats fait souvent l'objet d'une manifestation présentée comme un événement significatif par les instances organisatrices. Trois startups ont été sélectionnées, en 2022 à Alger, pour représenter l'Algérie à la 3ème édition du concours international. Les trois lauréats algériens participeront à la finale mondiale de l'EWC qui se tiendra à Riyad en mars 2023, "Entrepreneurship world cup" (EWC) (Aps.dz, 2022) . Le processus de sélection en Algérie s'est échelonné sur plusieurs étapes organisées par GEN-Algeria en partenariat avec Algeria Venture, sous le parrainage du ministère de l'Economie de la Connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises.

Mais ce qui est à souligner et largement représenté, est celui des guides pédagogiques destinés aux enseignants, qui comportent dans certains cas des fiches d'activités pour les élèves : le guide Génial ! leur suggère d'imaginer des usages détournés de la fourchette par exemple : Regarder chaque chose avec un œil « créatif » ! (Levoine, Oger, 2019). Exercice : prendre par exemple une fourchette. L'observez bien ! Réfléchir à ce que l'on pourrait faire d'autre avec cette fourchette, ou comment pourrait-on l'employer autrement (par exemple comme porte-manteau). Sous leur forme la plus directive, ces fiches codifient et formalisent l'ensemble de la démarche et indiquent à la fois les procédures à suivre et les objectifs à atteindre.

Le domaine d'application de l'innovation, peut-être l'innovation de produit (qui consiste en la mise au point d'un produit ayant une nouveauté ou une amélioration par rapport aux produits existant déjà.), de procédé (qui est la mise en œuvre de nouvelles méthodes de production ou de distribution visant à réduire les coûts pour l'entreprise.) (Sopranot, Steven, 2007), d'organisation ou de commercialisation (visent à mieux satisfaire les besoins des consommateurs, ouvrir de nouveaux marchés ou positionner d'une manière nouvelle un produit de l'entreprise sur le marché afin d'augmenter les ventes) (Rahmouni, 2011).

Il existe une certaine complémentarité entre les différentes formes d'innovation. Par exemple, les innovations de produit souvent nécessitent des innovations de procédés (Rahmouni, 2011). L'activité d'innovation est orientée en fonction de l'environnement que constituent

les conditions matérielles et les technologies disponibles (étant donné l'état des connaissances techniques) (Rahmouni, 2011). L'université devient vectrice d'innovation.

3. Mécanismes d'exécution de l'arrêté ministériel n°1275

Parmi les points les plus importants de l'entrée start-up dans le cursus universitaire figure la sensibilisation du professeur encadreur du projet. Il s'agit d'ouvrir l'université sur des espaces socio-économiques afin de dépasser les contraintes que rencontrent les opérateurs économiques, car l'objectif est d'atteindre le plus grand nombre possible d'innovateurs et ainsi un nombre important de micro-entreprises ayant obtenu un label afin de les financer et de pousser les jeunes étudiants à contribuer au développement local et national. Relatant les perspectives de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en Algérie dans le cadre de l'Algérie nouvelle. Ceci marquera le rôle assigné à l'université algérienne et attendu par la société ainsi que les objectifs à atteindre en matière d'enseignement pédagogique, de recherche scientifique ou dans la création de richesses. « Face aux défis économiques actuels, il devient difficile d'intégrer l'ensemble des nouveaux diplômés dans la vie professionnelle, d'où la nécessité de réfléchir à de nouveaux mécanismes à même de le faire » (Baddari, 2022). L'encadrement des diplômés/start-up traduira le jumelage enseignement et économie .

Cet axe s'interroge sur : comment inciter les étudiants à concrétiser leurs idées innovantes d'où l'étude des mécanismes de mise en œuvre de cet arrêté dans son aspect pédagogique (2-1), et dans la liaison inéluctable théorie / pratique (2-2)

3.1- L'aspect pédagogique du projet : Diplôme/start-up

Tout progrès de la société ne peut naître que de la connaissance. Lorsqu'on parle de la connaissance, il est bien entendu l'université qui est passée dans son histoire par plusieurs étapes pour arriver à une université créatrice de richesses et des start-up (APS, 2022). Pour cela on abordera le champ (2-1-1), ce qui mettra le bémol de la double initiation du diplôme universitaire (2-1-2).

3-1-1- L'encadrement des diplômés/start-up : Jumelage enseignement/économie

L'université sera le moteur de l'économie nationale et répondra aux exigences de la société. L'importance est de travailler pour faire de l'université algérienne une vraie créatrice de richesses et d'emplois et mettre en place des « nouveaux » mécanismes qui permettront aux diplômés de s'intégrer « facilement » dans la vie professionnelle. La recherche permet à l'université de faire un enseignement utile, alors que la création de richesses et d'emplois va permettre de garder les diplômés pour participer au développement de l'économie (Hadjib, 2022).

L'aspect pédagogique s'attelle sur six (6) points essentiels, à savoir « l'idée innovante, le groupe de travail, l'élaboration du mémoire, la supervision et le jury. L'article 7 du décret 1275 indique que le groupe de travail est constitué selon le nombre d'étudiants participants dans un seul projet, avec à la possibilité d'avoir entre deux (02) à six (06) étudiants de la même spécialité ; deux (02) à six (06) étudiants de différentes spécialités.

L'élaboration du mémoire se fera selon les options suivantes : Mémoire de fin d'étude classique + une annexe concernant le BMC (Business model canvas) et une fiche technique du projet (30 Pages). Nouveau modèle de présentation : élaboration d'un plan BMC. Il faudra bien noter que le dossier doit contenir : Une idée claire et précise du projet ; coté innovant de l'idée ; la solidité du BMC ; la faisabilité du prototype.

L'article 9 du décret 1275 mentionne les conditions d'encadrement et de supervision et le jury. L'équipe d'encadrement et supervision est composée selon les options suivantes : Un seul encadreur de la spécialité liée directement au projet ; Un encadreur principal de la spécialité liée directement au projet avec un co-superviseur appartenant à l'incubateur (par ex : Coach de l'incubateur ou la maison de l'entrepreneuriat) ; Deux encadreurs si l'idée et pluridisciplinaires avec un co-superviseur lié aux aspects intrinsèques du projet (l'incubateur ou/et la maison de l'entrepreneuriat). Le jury de soutenance est composé de l'encadreur ou l'équipe d'encadrement ; Un examinateur lié à la spécialité du projet ; Un examinateur spécialiste en BMC ; Faire appel à un expert externe de l'Université spécialiste dans la thématique du projet de préférence, des partenaires socio-économiques.

Le contenu du mémoire doit comprendre d'un côté un mémoire classique lié à la spécialité + Annexe indépendante du BMC, une fiche technique du projet (30 pages). De l'autre côté présenter le mémoire sous

forme d'un projet détaillé par l'étude technico-économique du projet et l'étude de marché (sous la direction du directeur de l'incubateur).

3-1-2 La double initiation du diplôme universitaire

Les étudiants bénéficieront de leur diplôme principal (licence, master ingénieur) avec un diplôme secondaire c'est-à-dire un diplôme de startup (sous la direction.....) en citant les formations acquises dans le cadre du projet « startup », mémoire du projet « innovant », et une annexe détaillée expliquant la formation de l'étudiant dans le cadre du projet de startup et le mémoire de fin d'étude du projet innovant. Les Critères d'évaluation sont définis comme suit : La clarté de l'idée sur 20% ; Les aspects d'innovations du projet sur 25% ; La solvabilité du BMC sur 30% ; Le Prototypage sur 25% Le label « projet innovant » s'adresse aux équipes ayant un total de 100% (Univ Mosta.dz,2022).

Il faudra noter sur le passage que l'autorisation de soutenance ne peut être accordé sans l'aval du CATI (le centre d'appui technique à la technologie et l'innovation) après avoir enregistré le projet auprès des organismes l'INAPI (Institut National Algérien de Propriété Intellectuelle), qui est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), activant sous l'égide du Ministre de l'Industrie et des Mines qui est chargé de l'examen, l'enregistrement et la protection des droits moraux (marques, brevets d'invention, dessins, modèles et indications d'origines), conformément au décret exécutif n° 98-68), ou ONDA (les seuls organismes qui ont l'habilité à dire est-ce que c'est une amélioration ou innovation). Déposer sa marque est donc une étape incontournable pour protéger l'identité de son entreprise.

Cette procédure est établie afin de protéger l'idée innovante de l'étudiant via la création du CATI pour la signature de convention entre les établissements universitaire et l'INAPI ; et la signature des conventions entre l'université et l'office national de droit d'auteurs ONDA et INAPI ; et enfin par le financement des frais et taxes des droits de la propriété intellectuelle et industriel des étudiants et chercheurs.

Les bons réflexes qui sont à apprendre à l'étudiant est de s'inscrire aux cours spécialisés en ligne auprès de leur établissement et le plus important de vérifier que le brevet n'a pas déjà été déposé auprès de l'INAPI, rédiger un business plan, outil indispensable pour les investisseurs (Université Paris Saclay, 2022).

L'article 10 du décret 1275 mentionne que les projets lauréats au concours national des meilleurs start-up bénéficieront d'un soutien financier du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et des partenaires socio-économiques intéressés au domaine.

Pour le prototypage, une création d'une plateforme numérique au niveau des établissements universitaires regroupant tous les équipements de laboratoire disponible au niveau des laboratoires de recherches à la disposition des étudiants porteurs de projets, en désignant un coordinateur des laboratoires au niveau de l'université pour faciliter aux étudiants porteurs de projets, de créer leurs prototypes. Un apport financier de l'université aux porteurs de projet sera présenté à ces étudiants pour réaliser leur prototype et faciliter l'accès aux plateformes « Ibtikar et ANVREDET » (Agence Nationale de la Valorisation de la recherche et du Développement Technologique), qui a été créée par le décret exécutif n° 98-137 du 03 Mai 1998, placée sous la tutelle du Ministère de l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS). C'est un établissement public à caractère industriel et commercial chargée notamment de l'accompagnement des innovateurs depuis la naissance de son idée jusqu'à la création de son entreprise.

La formation pourra se faire en cours du soir dans une logique combinant une part d'enseignement à distance, des conférences thématiques et des ateliers de mise en application autour d'un projet réel ou fictif (Corbel, Poiré, 2022). Les ateliers participatifs (Autissier, Kevin, Moutot, 2014), qui permettent une collaboration à distance autour de projets ou de buts communs par le partage de documents et des interactions. Si les nouvelles technologies transforment les processus d'innovation, l'inverse est également vrai.

3-2 Aspect économique du projet : Relation inéluctable théorie/pratique

La Commission nationale de coordination et de suivi de l'innovation et des incubateurs universitaires, structure visant à tirer parti des diplômés de la formation et de la recherche universitaires au service du développement socio-économique et de créer une génération d'entrepreneurs universitaires innovants pouvant recruter les diplômés des établissements d'enseignement supérieur et contribuer à la réduction

du chômage (2-2-1), et dans ce contexte on découvrira les outils de la mise en œuvre du diplôme /start-up (2-2-2).

3-2-1 Passage à la labellisation du projet innovant contenu du diplôme

En somme, il s'agit, pour cette commission chargée également de labelliser les projets innovants, de rapprocher le milieu universitaire de celui de l'entreprise et de l'économie. Et d'établir des liens entre les mécanismes publics de soutien, à l'instar du Fonds national pour le financement des start-ups (Algerian Start-up Fund) et l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (ANADE), afin de gérer et de faciliter le financement des projets innovants portés par les étudiants universitaires ».

Grâce à des partenariats Universités-ANSEJ, près de 58 maisons de l'entrepreneuriat sont installées au sein des universités, couvrant ainsi tout le territoire national. La maison de l'entrepreneuriat a pour mission de développer la culture entrepreneuriale chez les étudiants à travers la sensibilisation, la formation et le pré-accompagnement des étudiants porteurs de projets.

Les diplômés universitaires et titulaires de projets innovants par lesquels ont lancé une start-up devraient bénéficier d'un coup de pouce pour obtenir un local de travail et un siège social provisoire nécessaires à l'obtention d'un registre de commerce et au lancement de leur activité. Les diplômés concernés par l'aide à l'accès d'un local sont justement ceux qui sont titulaires d'un label innovation.

Dans le but de la consécration de cette directive il sera indispensable de consacrer des espaces ou des locaux au sein des établissements universitaires, au profit des start-ups, dans la limite des structures disponibles, de façon à leur permettre de bénéficier d'un siège social provisoire. Ceci leur permettra d'obtenir le registre de commerce et de lancer l'activité. Ces espaces seront exploités suite à l'octroi de titres d'occupation pour une durée d'un an renouvelable, après évaluation de leur performance, et moyennant le paiement d'une somme d'argent symbolique, avec le respect des procédures relatives à l'exploitation et à la location de structures et d'édifices publics.

La commission nationale de coordination et de suivi de l'innovation et des incubateurs est composée des départements ministériels concernés, d'agences ; et d'organismes du monde économique et industriel, de représentants des agences et instances en lien avec l'innovation, le

développement et la transformation technologiques, du directeur général de la recherche scientifique et du développement technologique au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, ainsi que d'experts universitaires.

3-2-2 Les éléments de la mise en œuvre du diplôme /start-up

A ce stade d'analyse, l'obtention du diplôme universitaire/ start-up, demandera impérativement une sensibilisation et un coaching et cela à travers l'installation de modules universitaires, des projets pratiques en lien avec l'écosystème de la start-up, pour avoir toutes les clés de la création d'une start-up, dans le but de définir le business model au contact du marché, développer un projet innovant (méthode et outils, financement marketing), élaborer un business plan, comprendre les aspects juridiques du développement de start-up (statut, responsabilité, propriété intellectuelle, contrats...).

La sensibilisation par la diffusion et promotion du projet startup à travers les réseaux sociaux, les sites web des universités, les incubateurs ; Organisation des journées d'information aux niveaux des facultés, départements et instituts en présence de tous les acteurs et porteurs de projets (étudiants, encadreurs, coach, et les responsables de parcours...etc.) ; Utilisation des grands canaux de communication tels que les radios locaux ; Portes ouvertes de sensibilisations.

L'Algérie a lancé un avis aux étudiants fin de cycle en Master2 et Licence 3, qui souhaite préparer leurs mémoires de fin d'études sous forme de Startup conformément aux directives de l'arrêté n° 1275. Un Diplôme une Startup / Un Diplôme un Brevet de s'inscrire sur le lien suivant : <https://apps.umc.edu.dz/dipstartup/>.

La propriété du projet innovant est partagée par les étudiants inscrits dans le projet "diplôme startup / label innovant" et l'équipe d'encadrement, par contre l'établissement universitaire est considéré comme la propriétaire morale de l'innovation car l'idée est inscrite à son nom (il est possible que le recteur de l'université cède les droits commerciaux de label innovant au profit des étudiants/ enseignants porteurs d'idée.

L'université devra se mettre en boucle pour le financement avec Algeria venture, en abréviation A-venture premier accélérateur public de startups, qui offre des financements, des formations, du coaching et tout ce dont une startup a besoin pour démarrer. Elle propose des programmes

de coaching et de formation au profit des startups, elle organise également des appels à candidatures pour sélectionner les projets les plus viables économiquement, et accompagne les startups durant toute la période d'accélération. A-venture est financé et réalisé par Sonatrach, ce premier accélérateur à l'avantage de se situer dans une zone stratégique et permet à terme de consolider l'écosystème des startups dans le grand Alger. Ayant constaté le manque d'infrastructure d'accompagnement des startups en Algérie, et étant conscient que ces structures jouent un rôle important pour accompagner les startups, cet accélérateur permettra également de gérer d'autres sites pour constituer un réseau d'accélérateur en Algérie.

L'accélérateur permettra également aux startups de trouver le financement pour leurs projets innovants, à travers l'ASF (Algerian Startup Fund), et également à travers d'autres fonds d'investissement publics ou privés. Les structures d'accompagnement (incubateurs/accélérateurs) jouent un rôle important dans l'écosystème de la start-up. L'ASF est une société publique de capital risque, qui prend en charge le financement en charge, le financement des entreprises disposant du label Startup, en fonds propre et en quasi-fonds propre. L'ASF est née de la collaboration du ministère des Startups et des six (06) banques publiques (CNEP, BEA, BADR, BNA, CPA, BDL). La question est que sera l'avenir des projets n'ayant pas le seuil de label innovant ? Ces projets seront réorientés vers l'ANADE (Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat). Cette agence a connu des changements pour la transition de l'approche sociale, à l'approche purement économique, suite aux nombreux dépassements que celle-ci a connus depuis sa création, notamment à travers la propagation du phénomène des projets fictifs et des prestataires corrompus impliqués dans la dilapidation de l'argent public.

Le label startup est un document institutionnel qui servira de « passeport » pour accéder à toutes les facilités que l'Etat met à disposition des startups, à condition d'avoir déjà créé la société et répondre à un certain nombre de critères. L'article 11 du décret exécutif n°20-254 légifère les conditions d'attribution du « label » start-up, la société ; car la start-up doit adopter une des formes de sociétés commerciale cités par le code de commerce et citée par la nouvelle Loi n° 22-09 du 4 Chaoual 1443 correspondant au 5 mai 2022 modifiant et complétant l'ordonnance n° 75-59 du 26 septembre 1975 portant code de commerce. La société

par actions simplifiée est instituée exclusivement par des sociétés ayant été certifiées « start-up ». (Art 715 bis 133/4).

La SAS étant un outil souple, les titres émis sont des actions mais les statuts pourront en organiser librement le régime (Guiramand, Héraud, 2012).

La start-up ne doit pas exister depuis plus de huit (08) ans, le modèle d'affaires de la société doit s'appuyer sur des produits/services innovants, L'entreprise doit avoir un potentiel de croissance important. Le chiffre d'affaires annuel ne doit pas dépasser le montant fixé par le comité national, Le capital social doit être détenu à, au moins, 50% par des personnes physiques, des fonds d'investissement agréés ou par d'autres sociétés disposant du label « Start-up » ; la société ne doit pas avoir plus de 250 employés.

Conclusion :

Les lois destinées à transformer les systèmes universitaires et de la recherche constituent des politiques d'offre scientifique et technique. Mais qu'en est-il de la demande ? Les entreprises sont-elles prêtes à investir de lourdes sommes pour donner naissance à des produits dont la rentabilité n'est pas assurée ? D'autant que nombre de progrès scientifiques et techniques actuels concernent non pas les consommateurs individuels mais la société dans son ensemble (voir les communications haut débit, ...). De plus la demande des entreprises n'est pas uniforme et dépend fortement des caractéristiques du milieu étudié. On peut ainsi considérer que la demande scientifique et technique sera plus forte dans une région riche (en capital humain et en capital financier) que dans des régions plus traditionnelles. Est-il de la sagesse scientifique de mettre en œuvre in extrémis un diplôme à double vacation dans un écosystème universitaire qui des décennies s'est forcé à établir une formation purement académique et se parachuter de demandeur d'emploi à formation de créateurs d'emploi? l'étudiant fort potentiel scientifique deviendra-t-il un partenaire économique incontournable ? à méditer et wait and see.

Recommandations :

-Activer le rôle du bureau de liaison entre l'université et l'entreprise et le bureau des anciens étudiants afin de signer les conventions avec eux.

- Organisation des sorties auprès des grandes entreprises pour proposer des solutions à leurs problèmes.
- Organisation des visites aux grandes foires d'expositions nationales et internationales
- Réorganiser les modules en introduisant les modules qui englobent enseignement/professionnel économique et établir des ateliers d'apprentissage du business model.
- Inviter les précédentes startups pour profiter de leurs expériences.

Bibliographie

1. -Agence APS Algérie, Concours EWC: 3 startups sélectionnées pour représenter l'Algérie, <https://www.aps.dz/economie/144696-concours-ewc-3-startups-selectionnees-pour-representer-l-algerie>, publié le 13 septembre 2022
2. -Agence APS Algérie, Signature samedi d'une convention portant création de startups en milieu universitaire, <https://www.aps.dz/sante-science-technologie/145399-signature-samedi-d-une-convention-portant-creation-de-startups-en-milieu-universitaire>, publié le vendredi, 30 Septembre 2022
3. Alter (Norbert), les logiques de l'innovation, Edition La Découverte, Paris, 2002
4. Arrow (Kenneth.J) The economic implications of learning by doing. The review of economics studies.vol.29. n° 3.1962. (pp.155-173), <https://www.gsid.nagoyau.ac.jp/sotsubo/Papers/The%20Economic%20Implications%20of%20Learning%20by%20Doing.pdf>, publié le 20/04/2006
5. Auteur anonyme, Algérie presse service, Concours EWC: 3 startups sélectionnées pour représenter l'Algérie. <https://www.aps.dz/economie/144696-concours-ewc-3-startups-selectionnees-pour-representer-l-algerie>, publié le 13 septembre 2022.
6. Bellon (Bertrand), L'innovation créatrice, Ed. ECONOMICA, Paris, 2002
7. Communauté métropolitaine de Montréal, «Cap sur l'innovation», Québec, Septembre 2007, In: www.cmm.qc/Capinnovation.Pdfconsulté ,
8. -Corbel (Pascal), Poiré (Carole), Lecompte (Nicolas), Model Français, Du création et développement de start-up innovantes, <https://www.universiteparisclay.fr/formation/entrepreneuriat-etudiant/presentation-des-4-du-du-creation-et-developpement-de-start-innovantes>, publié juin 2022
9. Croituru (Alin), Schempeter,(J A)., 1934: A review to a book that is 100 years old. journal of comparative research in anthrology and socology.Vol.3, n° 2. 2012 (pp 137-148)

10. D'Aveni (Richard), La dynamique de l'avantage concurrentiel à l'heure de l'hypercompétition, Editions EMS, Paris, 2007
11. David (J. Teece), Business Models, Business Strategy, and Innovation, Long Range Planning, 43, university of California, Berkeley, 2010, (pp.172-197)
12. -David Autissier, Kevin J. Johnson, Jean-Michel Moutot, La conduite du changement pour et avec les technologies digitales, Questions de Management, 2014/3 (n°7), pp.78-79
13. -Fernex-Walch (Sandrine), Romon (François), Dictionnaire du management de l'innovation, Edition Vuibert, Paris, 2008
14. -Gharbi (Zine Eddine), Enseignement supérieur : Les start up font leur entrée dans le cursus universitaire, <https://www.elmoudjahid.dz/fr/nation/enseignement-superieur-les-start-up-font-leur-entree-dans-le-cursus-universitaire-191658>, publié le 12-11-2022
15. Godet (Michel), Durance (Philippe) et Mousli (Marc), Créativité et innovation dans les territoires, Académie des technologies, 2010
16. Guiramand (France), Héraud (Alain), droit des sociétés, édition Fancis lebvre, Dunod, Paris, 2012
17. -Hadjib (Kamélia), start-up: création d'un nouveau diplôme, <https://www.elmoudjahid.dz/fr/nation/start-up-creation-d-un-nouveau-diplome-189438>, publié le 30-09-2022
18. -Horison, Projet «Diplôme-start-up» : Faire des étudiants des créateurs d'emploi, <https://www.horizons.dz/projet-diplome-start-up-faire-des-etudiants-des-createurs-demploi/>, Publié le 30 Sept 2022,
19. https://cmm.qc.ca/wpcontent/uploads/2019/09/Memoire_projet_de_loi_27_20-09_PROJET.pdf
20. Laperche (Blandine), Uzunidis (Dimitri), Contractualisation et valorisation de la recherche universitaire, Le Harmattan « Marché et organisations » 2011/1, n° 13, (pp 107 – 136)
21. -Levain (xavier), Oger (claire), prix de créativité dans l'enseignement « bonnes pratiques » et modèle diffusionniste, communication et langage, n°173, octobre 2012, (pp113-128), publié juin 2019, <http://www.necplus.eu/abstract>, publié aussi, <https://www.cairn.info/revue-communication-et-langages1-2012-3-page-113.htm>, <https://hal.science/hal-02164727>. p118. Publié le 25/06/2019
22. -Mehdi (A), Projet «Diplôme-start-up» : Faire des étudiants des créateurs d'emploi, <https://www.horizons.dz/projet-diplome-start-up-faire-des-etudiants-des-createurs-demploi/>, Publié le 30 Sept 2022
23. Mémoire de la Communauté métropolitaine de Montréal sur le projet de loi no27, Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation. 24 septembre 2019
24. Molard (Dominique), Innovation organisationnelle et technologies de l'information. Gestion de projet et conduite de changement. Dans Prospective et stratégie 2016/1, numéro 7, (pp 97 – 108)

25. -Rahmouni (Mohieddine), Motivations et déterminants de l'innovation technologique : Un survol des théories nouvelles, Cahiers du GRETHA, Université Montesquieu Bordeaux IV, n°2011-10, n°2011-10, (pp 3-49).
26. -Sopranot (Richard) et Steven (Eric), Management de l'innovation, Ed.Dunod, Paris, 2007.
27. Université de Mostaganem, Mécanismes d'exécution du projet de Diplôme-Startup-Certificat de brevet d'invention 'Arrêté 1275', publié le 29 novembre 2022, <https://www.univ-mosta.dz/mecanismes-dexecution-du-projet-de-diplome-startup-certificat-de-brevet-dinvention-arrete-1275/>
28. Jürgen Habermas, La technique et la science comme « Idéologie ». Traduit et préfacé par J.R. Ladmiral, Gallimard, Paris, 1973
 - Websites articles: